

L'Etat et les communes aux petits soins de Moutier

La commune de Moutier car-bure à plein régime pour réa-liser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de moutier.ch, un point est fait avec le chargé de projet.

La réorganisation des services communaux représente une part importante du travail de la cellule « Transfert » de la Municipalité. Un changement de canton implique en effet des ajustements, du point de vue légal et opérationnel notamment. L'objectif fixé par le Conseil municipal est clair : la transition, qui doit se faire en douceur, doit déboucher sur une organisation de l'appareil administratif efficiente, dans l'intérêt de la ville, du personnel, mais aussi et surtout de la population. Le transfert nous donne une belle opportunité de remettre en question nos modes de fonctionnement. Toutefois, le changement de canton ne débouchera pas sur une révolution immédiate au sein de l'administration communale. Parlons plutôt d'une évolution et d'une modernisation.

Les interactions qui existent entre les services de la ville et ceux de l'Etat jurassien sont désormais quotidiennes. Ces échanges nourrissent d'intenses réflexions de part et d'autre. L'idée est en effet de puiser le meilleur de nos organisations respectives pour nous orienter vers un modèle de fonctionnement moderne et pratique. A cet égard, il convient également de saluer les autorités et les administrations communales de Delémont, Porrentruy et Haute-Sorne notamment.

Les portes de ces communes partenaires sont en effet toujours ouvertes en cas de besoin. Cela permet à la cellule « Transfert » de s'appuyer sur des éléments d'analyse concrets pour définir la meilleure stratégie organisationnelle. Il n'est ainsi pas rare de croiser des agents de la Municipalité de Moutier dans les couloirs des administrations communales des communes précitées et, bien entendu, dans les salles de séance des services de l'Etat jurassien. Notons que le contraire est aussi valable et que les fonctionnaires cantonaux et communaux jurassiens

sont toujours plus nombreux à pousser la porte de l'Hôtel de Ville.

Depuis la publication du Concordat, les choses se sont accélérées dans la mise en place des différents projets de réorganisation des services. La planification de la phase de concrétisation est respectée et les travaux avancent à un rythme soutenu. Plusieurs groupes de travail sont par exemple à pied d'œuvre pour assurer le suivi des tâches. C'est le cas en ce qui concerne la Police administrative, le bureau des Impôts, les Services sociaux et, bientôt, le service de l'Urbanisme. D'autres groupes de travail à géométrie variable se réunissent depuis un certain temps déjà. C'est le cas dans le domaine des finances ou du Contrôle des habitants, entre autres domaines. Une chose est certaine : pour qu'une réunion soit efficace, elle doit être limitée à 90 minutes au grand maximum !

Patrick Cerf
Chef de projet « Transfert
de Moutier dans le Jura »



Adaptations dans la concertation

Cela a déjà été dit, la réorganisation de l'administration communale découlant du transfert nécessitera l'adaptation d'un certain nombre de postes. Par exemple, le Service social régional de la Prévôté intégrera les Services sociaux régionaux jurassiens dans le cadre d'une organisation cantonalisée. Bien entendu, qui dit cantonalisation des postes ne dit pas « départ de Moutier », comme une récente prise de position publique l'a laissé croire.

En outre, certaines tâches actuellement assurées par la commune le seront par l'Etat à l'avenir. Cela concerne par exemple le Contrôle des habitants et l'agence AVS. Là aussi, les prestations à la population existeront toujours, mais dans un modèle organisationnel qui sera revu, en concertation avec la République et Canton du Jura et le personnel concerné. Enfin, notons que les dotations du service de l'Urbanisme et du bureau des Impôts devront être revues à la hausse. Dans ces deux cas, un certain nombre de tâches seront en effet re-communalisées.

Pour le Conseil municipal, aucune suppression d'emploi ne saurait découler directement du transfert. Quant aux adaptations de postes liées à la future organisation, elles se font dans la concertation et avec toute la hauteur de vue nécessaire, dans le sens des valeurs humaines et dans le souci d'améliorer constamment la gestion de l'administration communale.